



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 194

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160275

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Centre de loisirs sans hébergement de la Perrotière, été 2016 - Convention à intervenir avec les Francas - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 22/04/2016

**Compte rendu affiché le :** 03/05/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

**Absents :**

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 194

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160275

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Centre de loisirs sans hébergement de la Perrotière, été 2016 - Convention à intervenir avec les Francas - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La ville de Saint-Etienne organise depuis de nombreuses années un centre de loisirs sans hébergement au château de la Perrotière.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin d'organiser le centre de loisirs et d'hébergement de la Perrotière durant la période estivale 2016, la rémunération du personnel ainsi que la convention avec l'association les Francas doivent être réactualisées.

□ **Contenu :**

Dates d'ouverture :

Le centre de loisirs sera ouvert du 11 juillet au 26 août 2016 sauf les jeudi 14 juillet, vendredi 15 juillet et lundi 15 août 2016.

Équipe d'animation :

Comme en 2015, elle est composée de 9 animateurs, 2 directeurs adjoints, 1 directeur rémunérés selon la convention collective de l'animation, à savoir :

	Salaire brut journalier
Directeur diplômé BAFD	76,91 €
Directeur en cours de formation BAFD	69,14 €
Directeur sans formation	63,42 €
Directeur adjoint en cours de formation BAFD	57,43 €
Directeur adjoint sans formation BAFD	55,48 €
Animateur diplômé BAFA	44,81 €
Animateur en cours de formation BAFA	39,86 €
Animateur sans formation BAFA	36,05 €

Ces sommes incluent les remboursements forfaitaires de frais et seront prises en compte les journées effectivement travaillées.

Compte tenu des diverses réunions préparatoires, des travaux réalisés en dehors des heures d'ouverture et des contraintes d'accompagnement des enfants,

- les directeurs se verront octroyer jusqu'à 4,5 jours supplémentaires
- les directeurs adjoints jusqu'à 3,5 jours supplémentaires
- les animateurs jusqu'à 3 jours supplémentaires.

### Adhésion aux Francas :

La ville adhère aux Francas (Fédération d'Education Populaire) pour être tenue informée de l'actualité du domaine de l'animation. L'association Les Francas verse à ses adhérents une participation financière calculée sur la base du nombre de journées réalisées, provenant d'aides financières émanant de divers organismes.

### Convention avec les Francas

Les Francas mettent à disposition de la ville de Saint-Etienne Madame Sandrine DUCAT pour assurer la direction du centre de loisirs du 11 juillet au 29 juillet 2016.

### Marché spécifique

Un marché à procédure adaptée a été reconduit avec les Francas pour leur confier :

- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique, orienté en particulier autour de l'environnement et du développement durable
- le recrutement de l'équipe d'animation.

Les dépenses du centre de loisirs sont rattachées à des marchés spécifiques de la direction Education / Petite Enfance (transports, restauration scolaire, matériel pédagogique).

### **□ Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépenses : 54 980€  
Recettes : 54 000€

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	54 980€					Recettes : 54.000€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'organisation présentée ci-avant,
- approuver le marché passé avec l'organisme « Les Francas » relatif au fonctionnement du centre de loisirs de la Perrotière pour les mois de juillet et août 2016,
- approuver la convention de mise à disposition d'une directrice du Centre de loisirs par l'organisme « Les Francas » pour le mois de juillet 2016 et autoriser cette directrice à utiliser un véhicule municipal dans l'exercice de ses fonctions ,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire est annexé au dossier.

**Décision :** Proposition adoptée

**Résultat du vote :** 44 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)

**Imputation budgétaire**

Exercice 2016

Dépenses :

Chapitre 012 article 6218

Chapitre 011 divers articles

Recettes :

Chapitre 74 article 7478 -  
7473

Chapitre 75 article 758

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Samy KEFI-JEROME**